Snes-info

Syndicat National des Enseignements de Second Degré - Section académique de La Réunion
BP 30072. 97491 STE-CLOTILDE Cedex 01 - Tél. : 0262 97 27 91
http://www.reunion.snes.edu mél: s3reu@snes.edu

P4mo LA POSTE

Spécial vote d'orientation 2021

Sommaire:

Edito	P1
Enseigner en temps de Covid	P2-3
Liste Ecole Emancipée	P4
Appel à voter	P5
Liste Unité et Action et sans tendance	P6
Appel à voter	p7
Modalités de vote	P8

Edito

Tous les trois ans, les adhérentes et adhérents du SNES-FSU sont appelé(e)s à voter pour **désigner les membres des commissions administratives académiques (CAA) et nationale (CAN)**, ainsi que les secrétaires nationaux de catégorie.

Les **courants de pensée** sont une émanation du pluralisme auquel nous sommes toutes et tous très attaché(e)s. Le droit à la diversité d'opinion et d'expression dans le débat donne à des militantes et militants ayant des convictions et des analyses différentes les moyens de faire front ensemble et de se retrouver pour défendre nos intérêts, faire aboutir des projets communs, élaborer les stratégies offensives, conduire les luttes et bâtir une société solidaire.

En favorisant le droit de tendance et d'expression dans le débat, le SNES-FSU se construit dans la diversité.

Ces élections internes sont donc d'une extrême importance. Elles sont un moment essentiel de l'expression démocratique au sein de notre syndicat.

C'est la participation de toutes et tous qui désignera les camarades qui dirigeront les instances délibératives de notre organisation au plan local et national et permettra ainsi de tracer les orientations dans l'action, dans les revendications et dans la politique, souhaitées par la majorité de ses membres pour la période à venir. Pour que le SNES-FSU reste ce grand syndicat démocratique, écouté et respecté, porteur légitime de la parole, des convictions et des aspirations d'une majorité des acteurs et actrices de nos professions, choisissons nos représentant(e)s.

Du 17 mai au 8 juin 2021 VOTONS !

Le secrétariat académique du SNES-FSU Réunion

Ce numéro contient le matériel de vote

N° 214

Directeur de la Publication : Victor Rodrigues – Rédactrice en chef & réalisation : Camille Fringue

Dépôt légal: mai 2021 parution bimestrielle. Le numéro: 1,50€; abonnement: 9€. Imprimé par NID 25 Rue Gabriel de Kerveguen, Sainte-Clotilde

Enseigner en temps de Covid: quelques conseils pour ne rien se laisser imposer.

Demi-jauge dans les lycées :

Le rectorat a prévu le passage en demi-jauge de l'ensemble des lycées depuis le 12 avril.

Cette demi-jauge est variable d'un établissement à l'autre (demi-classes ou demi-groupes), la demi-jauge étant parfois supérieure à… 50%.

Nous réclamons le passage en demi-classes pour l'ensemble des établissements du second degré.

Aucune directive n'a encore été donnée pour la reprise du 17 mai.

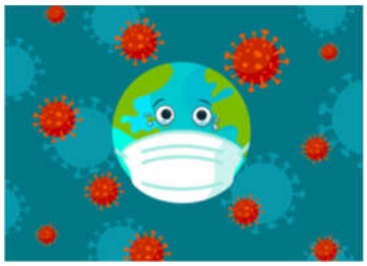

Protocole sanitaire :

Le protocole a été mis à jour le 1er mai.

Si ce protocole n'est pas appliqué dans votre établissement, ***informez-nous, remplissez le Registre Santé Sécurité Travail*** de votre établissement et ***envoyez un courriel*** à signalement.risquesanitaire@ac-reunion.fr

En cas d'urgence vous pouvez aussi appeler la cellule Covid au 02-62-48-10-07.

Continuité pédagogique :

Elle ne s'applique qu'en cas de Covid ou demi-jauge dans les établissements scolaires et pas en cas de maladie « ordinaire » d'un(e) élève.

Les personnels restent maîtres des modalités du suivi des élèves et ne peuvent se voir imposer le recours à la visio, ou tout autre outil numérique d'ailleurs. ***La liberté pédagogique reste la règle*** (article L 912-1-1 du code de l'Education), même dans les circonstances exceptionnelles actuelles, et elle concerne aussi le choix des outils numériques.

Les professeurs organisent la continuité pédagogique comme ils le souhaitent : ils sont les mieux placés pour connaître les besoins de leurs classes, de leurs élèves et le rythme de travail à suivre.

L'emploi du temps hebdomadaire encadre le service d'enseignement en présentiel et n'organise pas l'enseignement à distance. Votre emploi du temps ne peut donc être le cadre rigide de l'enseignement à distance, avec une correspondance heure par heure, d'autant que la visio ne saurait être la modalité exclusive et obligatoire d'enseignement à distance.

Il est hors de question de faire « double travail » pour une même classe : une fois dans l'établissement et une fois à distance.

Enseigner en temps de Covid: quelques conseils pour ne rien se laisser imposer.

Cours à distance :

Le cours à distance n'est qu'une modalité possible de la continuité pédagogique (voir plus haut).

Si vous souhaitez l'utiliser ***quelques recommandations*** :

-Utilisez des outils compatibles avec la RGPD.

-Rappelez-vous que vous ne pouvez pas savoir avec certitude qui est derrière son écran (élève, parents, ami…) ni s'il y est vraiment.

-Rappelez-vous que vos cours peuvent être enregistrés.

-Inutile de faire l'appel car l'établissement peut savoir à tout moment quel(le)s sont les élèves connecté(e)s et que vous ne pouvez certifier la « présence » des élèves .

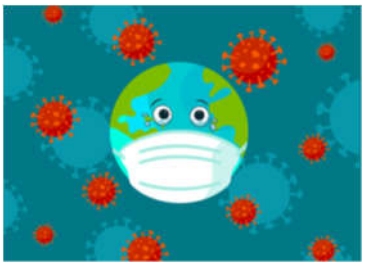

Contrôle continu et examens :

Le ministère a publié un guide qui n'a aucun caractère réglementaire qui donc ne s'impose pas aux enseignant(e)s. D'ailleurs, il est bien précisé que « les principes et conseils de ce guide, élaboré par l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche, sont à mettre en œuvre par les équipes avec l'aide des corps d'inspection, dans le respect de la liberté pédagogique de chaque enseignant » .

Liste académique *École Émancipée*

Marie-Hélène DOR, Professeure certifiée d'anglais, collège Titan Le Port, Bureau du S3, Secrétaire de section locale (S1)

Françoise LEPOAN, Professeure certifiée d'Histoire-Géographie, lycée A. Vollard Saint-Pierre, Bureau du S3, membre de la Commission Administrative Nationale (CAN)

Patricia CROSSON, Professeure certifiée d'anglais, Lycée de Trois-Bassins, Bureau du S3, Secrétaire de section locale (S1)

Jacqueline CAMATCHY, Professeure certifiée de Lettres, collège Jean D'Esme Sainte-Marie

Raphael FOLIO, Professeur certifié de Maths, collège de la Ravine des Cabris, Secrétaire de section locale (S1)

Gwenaelle MENARD, Professeure certifiée de Lettres, lycée Jean Hinglo Le Port, Bureau du S3, Secrétaire de section locale (S1)

Philippe PICARD, Professeur certifié d'Allemand, lycée Roland Garros, Le Tampon

Christel PERDIGON, CPE lycée de Trois-Bassins

Catherine KERRIEN, Professeure certifiée de Lettres Classiques, lycée A. Vollard Saint-Pierre

Joel VIMBOULY, Professeur agrégé de SII, lycée de Trois-Bassins

Remi JOUET, Professeur certifié de Maths, collège Titan Le Port

Audrey ADAMA MALATCHIMY, Assistante Pédagogique, lycée de Trois-Bassins

Michael TABLE, Professeur agrégé de SVT, lycée Jean Hinglo Le Port

Guy CELCE, Professeur certifié de SES, lycée A. Vollard Saint-Pierre

Alexandre LIBEAU, Professeur certifié de SVT, lycée de Trois-Bassins

Vincent BORGET, Professeur certifié de SVT, lycée Jean Hinglo, Le Port

Alexandra DOUS, Professeure de Lettres, collège Titan Le Port

Eric MERLAC, Retraité

Susana BURGUILLO-HERNANDEZ, Professeure certifiée d'Espagnol, collège Letoullec Le Port, Secrétaire de section locale (S1)

Sophie LANCIANI, Professeure certifiée de Maths, collège Jean D'Esme Sainte-Marie

Alexandra DELIGNY-BOZINIS, Professeure agrégée d'Espagnol, lycée Evariste de Parny, Saint-Paul

Ecole émancipée
TENDANCE DE LA FSU

Pou ashév sanm Blanquer é inpoz in ot prozé lédikasion !

Cela fait plus d'un an que le Covid-19 met les services publics à rude épreuve ; on en oublierait presque que ce sont d'abord des choix politiques qui les ont mis en difficulté: affaiblis par des années de disette et de suppressions de postes, ils sont à bout de souffle. Et ce gouvernement enfonce le clou!

La politique d'E. Macron est obsédée par la recherche d'économies à tout prix. Il persiste à dépouiller les services publics de leurs moyens tout en exhortant les personnels (soignants compris) à "faire des efforts"(!)

Sa gestion de la crise sanitaire est déplorable. Masques, tests, vaccination, confinement, couvre-feu,...: l'improvisation est permanente, les absurdités et les carences manifestes. Les personnels de l'EN, envoyés au front sans armes ni vaccins, assistent impuissants à la multiplication des cas et tandis que l'on ferme les musées, les cinémas et les restaurants, qu'on limite les réunions à 6, les classes des lycées vont finalement se mettre en "demi-jauge" et les collèges en confinement ... sauf dans les DROM, allez comprendre. Cet amateurisme est décidément insupportable!

Et il y a pire: alors que les moyens manquent, que les conditions de travail se dégradent, Blanquer prépare le démantèlement de l'éducation prioritaire et va (encore) supprimer des postes. Pour La Réunion c'est 55 en moins cette année, 70 à la rentrée prochaine.

Face à cela, les atermoiements ne sont plus de rigueur. **Le SNES-FSU, 1er syndicat de l' enseignement secondaire, doit exiger la démission du ministre et une politique en faveur de l'Éducation Nationale et non contre elle.**

L'action syndicale doit s'appuyer sur les mobilisations qui émergent, comme celles des AED et AESH contre la précarité, ou celles qui réussissent à l'instar des infirmières scolaires qui ont pu empêcher leur transfert aux collectivités. Les contestations qui enflent dans les infirmeries, vies scolaires et salles des profs doivent déboucher sur des actions unitaires les plus larges possibles.

Notre liste entend fixer la feuille de route du SNES-FSU Réunion autour d'objectifs clairs: obtenir les moyens de réduire les effectifs dans les classes, augmenter le nombre de personnels, rétablir le cadre national du bac avec des épreuves finales anonymes, en finir avec les taches inutiles (évaluation par compétences, réunions pour se réunir, ...), les "réformes" néfastes, les intrusions du privé (certification de langues en lycée,...) et les injonctions verticales. Le SNES-FSU Réunion doit imposer un projet ambitieux et exiger que l'enseignement de la langue régionale soit proposé dans tous les établissements de l'île ; il doit aussi joindre sa voix à celle de la FSU pour un calendrier climatique et permettre ainsi des conditions de travail plus favorables à la réussite des élèves.

Si comme nous, vous partagez ces ambitions, nous vous appelons à voter pour les listes École Émancipée nationalement et localement.

I fé déza plis in lané lo Covid-19 i mét bann sérvis piblik dan lo dir ; nou la présk pou oubli sé lo bann shwa politik la mét banna dann malizé : bankoulé apré zané la mizér sanm lanlvaz post, banna lé ansuiké. Gouvénman la i kony mém !

Lo politik E. Macron i rést antoké sanm bann manir gard larzan mém si i kout anou. La koma mém li santét tir tout sak bann sakifo sérvis piblik néna lérk li domann bann pérsonél (sonyèr ansanm) « fé zéfor »(!)

Son manir trét la kriz la santé lé rogrétan. Maks, tést, vaksinaz, konfinaz, kouvért-fénwar,... : lo dosuitasion lé toultan mém, néna bann ninport kosa sanm gro gro mank. Bann pérsonél Lamontraz Nasional., anvoyé dési lo fron sanm dé ti bwa, i gard san giny fé ryin lo bann ka i mont mém alors i férm mizé, sinéma sanm lo bann réstoran, i lés ryink 6 moun dann rényon, bann klas lisé i sar finaldokont mét en « domi-zoz » sanm bann koléz dann konfinaz...sof dann bann DROM. Kosa i fo konpran ? Simayabouaz la lé parlfét insuportab !

Anplis néna pir ksa : alors néna sakifo i mank, bann kondision travay i grén, Blanquer i prépar lo krazaz lédikasion prioritér é li sar (ankor) tir bann post. Pou La Rényon i fé 55 an mwins lané la, 70 pou proshin rantré.

Dovan tousa la, bann larmétaz la pi bon lér la. **Lo SNES-FSU, promié sindika dann lamontraz sékondér i dwa ékziz la démision lo minist sanm in politik i fé pou Lamontraz Nasional non pa kont li.**

Laksion sindika i dwa baz dési bann sobat i énét, kom sak lo bann Zasistan Lamontraz, Zasistan Lamontrèr, Zakonpanyan Marmay Mwinzégal kont zot balan-balanse, sinonsa sak i giny parév bann zinfirmié-èr lékol la giny anpésh zot dinnalot dann koléktivité lokal. Lo bann kontrayanse i gonf dann bann linfirmri, dann bann vi skolèr é bann sal lamontrèr i dwa sort dési bann zaksion dann linité lo plu larz i giny.

Nout list i antan mark byin mém lo siyon lo SNES-FSU La Rényon otour bann zobzéktif klér : giny sak i fo pou fé bés lo nonm zélév dann bann klas, fé mont lo nonm pérsonél, armét lo kad nasional lo bakaloréa sanm bann zéprév dési la fin nonkashièt, fini sanm lantasman bann klé initil (lévaluasion bann konpétans, rényon pou réuni anou,...), arét bann mové « réform », bann rantraz arpété lo privé (sértifikasion lang dann lisé,...) sanm bann kozé gra vértikal. Lo SNES-FSU La Rényon i dwa inpoz in prozé néna lanbision pou lékol piblik é égziz lamontraz la lang rézional i propoz dann tout lékol nout lil ; li dwa osi may son vwa sanm sat la FSU pou mét in kalandrié klimatik pou anpérmét bann méyér kondision travay pou lo bann zélév i réusi.

Si kom nou, zot i partaz bann lanbision la, nou apél azot vot pou lo bann list Ecole Emancipée nasional sanm lokal.

LISTE UNITÉ ET ACTION ET SANS TENDANCE

1. **PEYRÉ Corinne**, certifiée HC– Collège Paul Hermann, secrétaire académique, Bureau du S3, commissaire paritaire, Secrétaire de S1,
2. **RODRIGUES Victor**, certifié HC – Lycée de Bois d'Olive, Bureau du S3, secrétaire académique adjoint, commissaire paritaire, responsable du secteur emploi, secteur Sud, élu au CEN,
3. **LAURENTI Antoine**, certifié bi admissible – Lycée des Avirons, secrétaire académique adjoint, Bureau du S3, commissaire paritaire, responsable du site Internet, secteur Ouest,
4. **GASTON-VERY Patricia**, certifiée CE – Lycée des Avirons, Bureau du S3, trésorière du S3,
5. **FOURNY Pierre**, certifié – Lycée Bois de Nèfles, Secrétaire de S1, Bureau du S3, co-responsable secteur Nord,
6. **FRINGUE Camille**, certifiée – Collège Hubert Delisle, Bureau du S3, Secrétaire de S1, responsable des secteurs publications, stages et Est,
7. **MOREAU Audrey**, certifiée –Lycée Bellepierre, Bureau du S3, commissaire paritaire, responsable secteur stagiaires, co-responsable secteur Nord, élue au CTA,
8. **COMBE Chrystel**, certifiée – Lycée Évariste de Parny, Bureau du S3, commissaire paritaire, Secrétaire de S1, Secrétaire du CHSCTA,
9. **RAMASSAMY Frédéric**, certifié – Collège Jean Lafosse, Bureau du S3, Secrétaire de S1, responsable des secteurs non-titulaires, collèges et Éducation Prioritaire
10. **JUAN Corinne**, agrégée – Lycée Évariste de Parny, commissaire paritaire,
11. **BREIL Isabel**, certifiée – Collège Antoine Soubou, Secrétaire de S1,
12. **ACQUIER-GUILLOU Julie**, agrégée – Lycée Boisjoly Potier - Bureau du S3, commissaire paritaire, responsable du secteur juridique,
13. **ZERWETZ Michel**, retraité, responsable du secteur retraites et de catégorie retraités,
14. **JEAMBLU Sophie**, certifiée – Collège Antoine Soubou, Bureau du S3, commissaire paritaire,
15. **K'BIDI Brigitte**, certifiée – Lycée Moulin Joli, Secrétaire de S1,
16. **BUE Annelise**, certifiée CE – Collège Michel Debré, Bureau du S3, commissaire paritaire, Secrétaire de S1,
17. **SFERRA Franco**, agrégé – Lycée de Vincendo, Bureau du S3, commissaire paritaire, Secrétaire de S1,
18. **SOLER Didier**, certifié hors-classe – Collège Plateau Goyaves, Bureau du S3, commissaire paritaire, Secrétaire de S1,
19. **RIVOIRE David**, certifié – Collège Achille Grondin, Secrétaire de S1,
20. **FORNECKER Patrick**, certifié – Collège Guy Môquet, Secrétaire de S1,
21. **BOYER Tobias**, certifié – Collège Adrien Cerneau, Secrétaire de S1,
22. **CARRERA Guadalupe**, retraitée,
23. **DELEBARRE Cécile**, certifiée – Collège Lucet Langenier, Quartier Français, Secrétaire de S1,
24. **NIRLO Yann**, agrégé HC– Lycée Roland Garros, trésorier adjoint, responsable secteur technologique, co-responsable du secteur agrégés, Secrétaire de S1,
25. **PUISSANT Meriem**, certifiée – Collège Aimé Césaire, Secrétaire de S1,
26. **ROURE Cyril**, agrégé – Lycée Pierre Poivre, commissaire paritaire, Secrétaire de S1,
27. **PEYRE Alain**, retraité,
28. **ZETTOR Jonathan**, certifié – Collège Plateau Goyaves,
29. **BOUDRA Eva**, certifiée – Collège Thérésien Cadet,
30. **SIC Vanessa**, certifiée – Lycée Évariste de Parny,
31. **ALONSO Santiago**, agrégé CE, co-responsable du secteur agrégés – Lycée Roland Garros,
32. **FOUGEROUSE François**, certifié – Lycée Jean Joly, commissaire paritaire, Secrétaire de S1,
33. **GERAULT Sabrina**, certifiée – Collège de Plateau Caillou, Secrétaire de S1,
34. **HUET Valérie**, certifiée – Collège Terrain Fayard, Secrétaire de S1,
35. **MANON Carine**, certifiée HC – Lycée Boisjoly Potier.

Pour un service public de l'Éducation Nationale à La Réunion plus juste, plus ambitieux et plus efficace!
Pour un SNES-FSU plus fort au service des personnels du second degré!

Le vote auquel chaque adhérent du SNES-FSU est convié, est destiné à renouveler les « parlements » que sont les Commissions Administratives Académique (CAA) et Nationale (CAN). De ces CA seront issus les Bureaux Académique (BA) et National (BN). Ce sont ces « parlements » qui définissent la politique menée par le SNES-FSU à tous les niveaux.

La liste des candidats proposés par le courant de pensée **Unité et Action et sans tendance** rassemble largement des collègues dans une équipe où toutes les catégories, toutes les générations, toutes les sensibilités sont représentées: une équipe de militants expérimentés, riches de leur diversité, forts de leur engagement et solidement unis pour la défense du service public de l'Éducation Nationale. Nombre d'entre eux font partie de l'équipe à laquelle vous avez confié la responsabilité de la direction du SNES-FSU lors du dernier scrutin, d'autres viennent pour consolider une équipe dont vous avez largement approuvé les mandats lors du dernier scrutin sur les rapports financiers et d'activité.

Ce vote pour la CAA et la CAN- comme celui sur les rapports d'activité et financier- est un jugement sur la politique menée par les directions syndicales aussi bien que sur ses futures orientations. C'est aussi l'occasion de porter une appréciation sur l'engagement militant des camarades qui mettent en œuvre cette politique.

Cet engagement militant s'inscrit fondamentalement dans les orientations défendues, en toutes circonstances, par le courant de pensée Unité et Action et sans tendance :

- rassembler le plus largement possible les personnels afin de lutter tous ensemble pour la promotion de nos mandats, pour la satisfaction de nos revendications les plus à même de répondre aux attentes de nos professions,
- assurer la défense individuelle des collègues et mobiliser largement et efficacement toutes les catégories de personnels pour une défense collective de nos métiers et du système éducatif,
- assurer cette défense dans le souci des réalités et des évolutions de nos métiers en travaillant à établir tant au sein de la FSU que dans le domaine intersyndical et professionnel, des échanges et une réflexion large permettant d'aboutir à des actions unitaires d'envergure,
- promouvoir une École publique, nationale, égalitaire et démocratique au service de tous,
- assurer la défense des services publics et œuvrer à une réelle transformation sociale.

Pour les années à venir, il nous paraît important :

- d'assurer l'avenir de nos métiers et de nos luttes syndicales en accroissant notre sensibilisation auprès des jeunes générations, en les invitant et en les aidant à assumer des mandats électifs,
- d'exiger le rétablissement du paritarisme pour qu'il s'exerce avec plus de force dans toutes les instances et à tous les niveaux,
- de dénoncer et combattre systématiquement les inacceptables attaques et régressions dont pâtissent nos conditions d'exercice, nos métiers, nos carrières et la qualité du service public d'éducation dans son ensemble,
- d'améliorer l'information, la défense et l'accompagnement de nos adhérents et adhérentes,
- de renforcer le dialogue intersyndical pour construire des mobilisations et des actions plus larges, plus unitaires, plus lisibles pour l'opinion publique et, par là, plus efficaces, sans pour autant renoncer à défendre les mandats particuliers et notre syndicat,
- d'accroître la lutte contre les inégalités, les retards et les difficultés dont souffre plus particulièrement notre département, du fait de l'histoire et de la situation socio-économique.

Ensemble, renforçons le SNES-FSU !
Pour mener ce combat, pour porter nos convictions, pour construire un service public d'éducation de qualité !

Dans le contexte de la politique gouvernementale actuelle, qui fait fi de l'opinion des collègues et des citoyens, fait passer en force régressions sociales et démantèlement du service public, la construction d'un mouvement social plus fort, mieux informé et capable de porter dans la durée une ambition de progrès social est nécessaire pour atteindre les objectifs que nous nous donnons.
C'est dans un tel esprit d'unité, de diversité et de souci d'efficacité que, tous ensemble, nous aiderons notre syndicat à atteindre les objectifs qu'il se donne aujourd'hui.

Soutenez notre action et notre ambition pour le SNES-FSU

VOTEZ ET FAITES VOTER
POUR LES LISTES NATIONALE ET ACADÉMIQUE

UNITÉ ET ACTION ET SANS TENDANCE

Modalités de vote

Quand voter ?

Le scrutin est ouvert du **lundi 17 mai au mardi 8 juin 2021.**

Qui vote ?

Tous les adhérents **à jour de cotisation 2020-2021** à la date du 17 mai.

Où voter ?

Dans les S-1 d'établissement **ou par correspondance**. Dans ce cas, le vote doit être posté au plus tard le 8 juin (cachet de la poste faisant foi) et parvenir à la BP du SNES-FSU Réunion avant le lundi 14 juin. Attention à l'heure de levée du courrier et aux délais d'acheminement.

Le **vote par correspondance** est :

· ***obligatoire*** dans les S-1 comprenant moins de trois adhérents ;

· ***obligatoire*** pour les catégories comprenant moins de trois adhérents dans le S-1 (CPE dans la plupart des S-1, Agrégés en collège parfois…)

· ***possible*** pour tout électeur qui ne peut voter dans son S-1 (congé maladie, retraité, hors du département pendant la période de vote).

Avec quel matériel de vote ?

Le matériel de vote nécessaire est inséré dans le présent *Snes-info* et sera également disponible dans votre section d'établissement ou vous sera adressé le cas échéant à votre demande par le S-3.

Pour quoi vote-t-on ?

Chaque syndiqué est appelé à exprimer 3 votes sur le même bulletin :

· Vote n°1 : orientation nationale (voir supplément à l'*US* n°807 du 17 avril 2021)

· Vote n°2 : secrétariat national de catégorie (idem)

· Vote n° 3 : orientation académique (publié dans le présent *Snes-info* n°214)

Comment vote-t-on ?

Après avoir exprimé vos votes sur le bulletin, mettre ce dernier dans l'enveloppe de couleur qui doit rester vierge. Glissez cette enveloppe dans la grande enveloppe T pré-imprimée à l'adresse du SNES-FSU que vous renseignez et signez. Si vous ne pouvez voter dans votre établissement, postez cette enveloppe prépayée. Sinon, déposez-la dans le casier du S-1 qui sert d'urne et signez alors la liste d'émargement.

Dépouillement des votes

Chaque S-1 ayant recueilli **trois votes ou plus d'une même catégorie** peut dépouiller ces votes. Ce dépouillement ne peut être fait par une seule personne, chaque syndiqué peut y assister. Le dépouillement se fera dans chaque S-1 le mardi 8 juin à l'heure de fermeture de l'établissement ou le mercredi 9 juin au plus tard. Il ne peut avoir lieu avant le 8 juin que si tous les syndiqués de la section ont voté. Un procès verbal signé par les assesseurs sera établi à l'issue de ce dépouillement. Ce procès verbal accompagné de la liste d'émargement sera envoyé au S-3 aussitôt et une copie de ces deux documents sera précieusement conservée dans le S-1.

Les votes par correspondance reçus à la BP du SNES-FSU seront dépouillés au siège de la section académique le lundi 14 juin à 10 h et la totalisation académique de ces votes avec les procès verbaux reçus des établissements sera faite ce même jour à l'issue. Tout vote exprimé dans un établissement ayant donné lieu à dépouillement local annulera le vote par correspondance éventuellement exprimé par ailleurs.

Contentieux

Le Bureau académique, dans lequel sont représentés les courants de pensée, se réunira le lundi 14 juin pour siéger en formation de commission électorale fondée à statuer sur les recours et litiges présentés. La présente publication vaut convocation à ce Bureau.